

La Centrale de collecte des données

FAQ – questions fréquemment posées

1. Qu'est-ce que la Centrale de collecte des données ?

Les médecins membres de la SCM ont aussi la possibilité de livrer leurs données de manière centralisée à un centre de collecte mis en place par NewIndex SA. Cette forme de livraison de données signifie que le médecin met les données à disposition via le logiciel du cabinet ou un tiers (Caisse des médecins p. ex.) et les livre à la Centrale de collecte des données au format XML. Ces données sont anonymisées lors du transport et arrivent normalement dans la NAKO/le pool de données propres aux médecins. Les prestations d'un TrustCenter ne sont cependant pas disponibles. Lors du choix en faveur de la Centrale de collecte des données vous devez signer une convention d'adhésion définissant vos droits et obligations.

2. Que coûte la Centrale de collecte des données ?

Le tarif de la livraison centrale des données est fixé par votre société cantonale de médecine.

3. Pourquoi dois-je remplir le questionnaire ?

En qualité de propriétaire des données, vous acceptez par le remplissage du questionnaire de mettre vos données à disposition pour des interprétations statistiques, dans le respect de la protection des données, afin de soutenir les intérêts politiques du corps médical. Sans votre autorisation, nous ne pouvons pas traiter vos données.

4. Dois-je remplir le questionnaire chaque année ?

Non, le questionnaire doit être rempli uniquement la première fois. Les seules exceptions sont pour les médecins salariés qui facturent sous le RCC de l'employeur, pour les nouveaux venus le remplissage de la deuxième page (GLN, spécialité, taux d'activité) est nécessaire, pour permettre la saisie statistique.

5. Que se passe-t-il après que j'ai renvoyé le questionnaire rempli et signé à NewIndex SA ?

Vous recevez un courriel de confirmation de NewIndex SA. La livraison de données peut alors s'effectuer mensuellement.

6. Comment la protection des données est-elle garantie ?

Les données du pool des médecins suisses comprennent les prestations facturées dans les cabinets affiliés. Du fait du caractère hautement sensible de ces données, NewIndex est soumis pour leur utilisation aux directives strictes et détaillées relatives à la garantie de la protection des données et à la protection des intérêts des médecins. L'utilisation du pool de données de NewIndex est soumise aux directives de protection des données et est régie par le code NAKO qui définit l'accès et l'utilisation des données par les associations et les tiers.

7. Comment puis-je télécharger mes données de facturation ?

La livraison des données est documentée point par point dans le guide d'utilisation. Le téléchargement dans la Centrale de collecte des données peut se faire individuellement, sous forme de fichier zip ou de lien vers un répertoire. Le téléchargement peut également être effectué par un tiers sous mandat du médecin (p. ex. Caisse des médecins)

8. J'ai délocalisé la facturation (caisse de médecins, Swisscom health AG, etc.). Comment est – ce que j'en viens à mes données ?

La plupart des fournisseurs peut vous livrer vos données. Selon le fournisseur il peut en éventuellement résulter des frais de gestion.

9. Je livre mes données déjà à un Trust Center. Est – ce que je dois envoyer mes données aussi à la Centrale de collecte des données ?

Non. Si vous êtes rattaché à un Trust Center cette obligation est supprimée.

10. Quels formats de fichier sont autorisés pour le téléchargement des données ?

Seuls les formats XML V 4.0, V 4.1, V 4.3 ou V 4.4 sont autorisés et devraient être utilisés.

11. Où puis-je trouver mes factures XML ?

L'extraction des données (factures XML) du logiciel du cabinet incombe au médecin et dépend du concepteur, du produit employé et de la version du logiciel de cabinet. Si vous avez des questions, veuillez-vous adresser au concepteur de votre logiciel de cabinet.

12. Mon fournisseur exige des redevances pour l'export de mes données dans le format XML. Est – ce que le fournisseur peut les exiger ?

Certains fournisseurs doivent adapter leur logiciel et ceci peut causer de frais additionnels.

13. Que dois-je faire si lors du (premier) enregistrement, le bouton de login ne fonctionne pas ?

Veuillez utiliser à la place la touche Entrée.

14. Que dois-je faire si j'ai téléchargé les factures à double ?

Effacez la deuxième livraison, que vous avez téléchargée à double. Attention: si la première livraison est effacée, vous n'avez plus de factures dans le système.

15. Comment puis-je savoir si mes factures ont été téléchargées ?

Après le téléchargement de vos factures, vous voyez sur la page de téléchargement le statut de chaque facture XML livrée et vous recevez sous 24 heures un courriel de confirmation.

16. Que dois-je faire si je ne reçois pas le courriel de confirmation après le téléchargement de mes factures ?

Dès qu'un délai de 24 heures s'est écoulé sans que vous ayez reçu de courriel de confirmation, veuillez envoyer un courriel à votre société cantonale de médecine.

17. A qui dois-je m'adresser si j'ai des questions au sujet de la Centrale de collecte des données ?

Votre premier interlocuteur est votre société cantonale de médecine.